



eHECT innove pour les professionnels des Ressources Humaines

LANCEMENT DE LA CERTIFICATION SA8000

INTERVIEW avec

M. Gabriel Lévy-Bencheton

Auditeur en Responsabilité Sociale des entreprises pour la norme SA8000

1. Après plusieurs normes, les ISO et autres qui sont toutes liées aux produits et aux processus de gestion, pourquoi aujourd'hui pensez à une norme d'ordre social ?

GLB : Tout d'abord, ce n'est pas d'aujourd'hui que date la norme SA8000 mais d'octobre 1997. De plus, elle s'appuie sur les instruments internationaux majeurs que sont les conventions de base de l'OIT dont la toute première qui avait été ratifiée reste d'actualité (temps de travail) date de 1919.

Ensuite, je rappelle qu'en 2004 et 2005 j'ai apporté ma contribution au Ministère de la Normalisation Marocain en mettant à jour la norme sociale NM 00.5. 600 - Système de management des Aspects Sociaux (SMAS) ainsi que son Guide d'application.

Plusieurs tentatives ont été initiées en essayant d'appliquer des standards, normes ou Codes de conduite (exemple : Fibre Citoyenne), mais, à ce jour, un seul véritable référentiel social émerge comme étant le plus fiable et qui permette de rassurer la plupart des grands donneurs d'ordre internationaux, quel que soit leur domaine d'activité.

Aujourd'hui, la norme SA8000 a atteint sa pleine maturité avec plus de 2250 entreprises certifiées de par le Monde et représentant plus d'1,300 millions de travailleurs dans plus de 60 pays et 66 industries (chiffres aux 30 Juin 2010).

Elle est la seule norme sociale qui puisse certifier une organisation et qui permette d'avoir un Guide d'application à l'intention des auditeurs et des chefs d'entreprise.

C'est devenu la REFERENCE en matière de conformité sociale.

2. Pouvez-vous nous donner plus d'information sur la SA8000 ?

GLB : La norme SA8000 est le résultat, entre autre, du constat de la multiplication des normes et des standards existants sur le marché. C'est en octobre 1997 que la norme de responsabilité sociale (Social Accountability) SA8000 a été officiellement lancée par le Council on Economic Priorities (CEP).

Le CEP est une organisation américaine à but non lucratif, spécialisé depuis une trentaine d'années, comme centre d'analyse des pratiques managériales et environnementales des entreprises américaines.

Au début de l'année 1997, sa filiale, le CEPAA (Council on Economics Priorities Accreditation Agency) devenu depuis SAI (Social Accountability International), a eu la responsabilité de réunir un comité de consultation constitué de représentants de grandes firmes mondiales, de cabinets de conseil et d'audit, de syndicats et d'ONG.

Après quatre tests d'évaluation passés dans des pays différents (USA et Amérique latine), la norme SA8000 a été validée et diffusée.

La norme SA8000, basée sur les conventions internationales de l'OIT, a été créée en octobre 1997, ce qui lui confère le bénéfice de l'antériorité.

Pour en assurer une efficacité et une mise à jour continue, le CEPAA s'est transformé début des années 2000 en SAI (Social Accountability International) et depuis début 2009, par la création d'un service d'accréditation des organismes de certification et de formation : SAAS (Social Accountability Accreditation Services). Son rôle est également d'établir toutes les procédures permettant de mener des audits selon une méthodologie identique d'interprétation de la norme SA8000 et de gérer les plaintes et appels au sujet de la certification des entreprises.

Elle est issue d'un engagement volontaire de l'entreprise.

Sa méthodologie s'est basée à l'origine sur les normes ISO pour la certification et aujourd'hui sur les procédures SAAS 200, 311, 318 et autres, ainsi que sur l'EIC/ISO Guide 19011-2002.

La norme est accordée pour 3 années avec des audits de suivi tous les 6 mois, car l'entreprise, tout comme la norme, peuvent évoluer, dans une démarche « d'amélioration continue ».

Le cœur de la norme est le système de management de la chaîne des fournisseurs. En effet, c'est la seule existante, à aujourd'hui, qui implique dans la démarche, non seulement l'entreprise elle-même, mais également les acteurs de sa chaîne de production.

Mais, rassurons nos lecteurs, sa vocation est d'inciter les entreprises qui s'y sont engagées à respecter, en priorité, leur législation nationale, et d'y substituer à toute disposition moins protectrice pour les collaborateurs, le minimum international, c'est-à-dire l'exigence

exprimée, a minima, par la norme SA8000.

3. Quel est l'utilité pour une entreprise aujourd'hui d'être conforme à cette norme ?

GLB : Le principal avantage pour l'entreprise sous SA8000 c'est de rassurer ses partenaires industriels et économiques sur la pérennité de sa conformité sociale, car elle se retrouve dans une démarche de certification d'une durée de 3 ans avec un audit de surveillance tous les 6 mois.

L'entreprise démontre une transparence certaine en communiquant régulièrement sur les résultats de ses actions correctives et préventives qui ne feront que conforter sa conformité sociale ainsi que la confiance de ses donneurs d'ordre.

N'oublions pas, que de plus en plus de donneurs d'ordre, et cela dans des domaines divers comme l'électronique, la confection, etc., inscrivent dans leurs contrats de collaboration avec leurs fournisseurs et sous-traitants une exigence de conformité sociale en plus des critères de Prix, Qualité et Délai qui étaient jusque-là la base des relations client/fournisseur. Le plus dramatique est la conséquence pour le fournisseur ou le sous-traitant qui ne peut rassurer son donneur d'ordre de sa conformité sociale continue... c'est généralement la rupture sans préavis ni indemnité du contrat industriel/commercial par son donneur d'ordre.

4. Comment aujourd'hui peut-on mettre en place un process certification SA 8000 et quelles sont les parties prenantes au sein de l'entreprise qui peuvent être impliquées ?

GLB : La démarche de certification à la norme SA8000 requiert un préalable incontournable : la volonté explicite et manifeste du dirigeant de s'engager dans cette voie.

N'étant ni un règlement ni une loi incontournable qui s'imposerait à elle, l'entreprise doit considérer la norme SA8000 comme un référentiel, un outil de management stratégique qui lui permettra de garantir à l'ensemble des ses partenaires le respect de standards sociaux associés aux normes de qualité et environnementales.

Après s'être rapprochée de l'un des organismes accrédités

par SAI pour lui exprimer son intention d'être certifiée SA8000, l'entreprise devra passer par plusieurs étapes :

- La sensibilisation de l'ensemble de l'équipe dirigeante aux exigences de la norme SA8000.
- L'élaboration de son système de gestion de la norme en se conformant aux prescriptions du chapitre 9. Il est recommandé que l'entreprise soit assistée, dans la mesure du possible, par un consultant extérieur qualifié ou expert qui lui permettra d'optimiser la construction de son référentiel ; c'est ce qui est appelé le Manuel de Responsabilité Sociale de l'entreprise et qui contient :

- ses politiques sociales par rapport à chacun des points de la norme SA8000 (les procédures, les programmes, les plans de remédiation, etc.);
- ses politiques de sélection et contrôle de ses fournisseurs et sous-traitants;
- pratiquer un audit "blanc" pour valider son système de gestion ;
- se soumettre à l'audit de certification par une tierce partie.

La certification s'obtient pour une durée de trois années sous réserve de passer des audits de suivi régulièrement (tous les 6 mois).

IFME a obtenu son accréditation par SAI en 2005 pour former les auditeurs, en français, à cette norme. Depuis Janvier 2010, IFME a une accréditation mondiale sur la formation SA8000 de base de 5 jours, complétée par une formation de mise à niveau (Refresher Course) de 3 jours.

Je rappelle que les consultants d'IFME et de sa filiale COMRH ont à leur actif un certain nombre d'accom-

pagnements d'entreprise à la mise en conformité sociale et qui pour certaines ont abouti à la certification sociale (ex : EDF Corde-mais, Forum LIVII,...) ou à la construction de leur système social (en tout plus de 18 organisations)

Les parties prenantes impliquées directement dans ce processus sont : Les travailleurs du site (encadrement inclus); les éventuels partenaires sociaux, les partenaires économiques et financiers, les éventuels consultants qui peuvent accompagner l'organisation et toutes les divisions de l'entreprise (la division des achats centralisés, par exemple).

5. Comment pensez-vous développer votre partenariat avec l'école eHECT ?


GLB : Plusieurs axes peuvent se dessiner à moyen et long terme, selon les besoins d'eHECT :

- par des interventions pédagogiques de nos experts dans les sessions d'eHECT;
- par des formations plus opérationnelles sur les techniques d'accompagnement et de vérification de la conformité sociale d'une structure (tant au sein d'eHECT qu'après des entreprises partenaires d'eHECT). La formation d'auditeur SA8000 de 5 jours qui est accréditée par SAAS délivre la qualification mondiale d'auditeur SA8000 par réussite de l'examen final;
- par des formations plus expertes d'auditeurs sociaux internes;
- et également en encadrant les éventuelles interventions qu'eHECT serait amenées à réaliser pour certaines entreprises.

Gabriel Lévy-Bencheton

Depuis 1998, Gabriel Lévy-Bencheton est auditeur en Responsabilité Sociale des entreprises pour la norme SA8000 et autres standards sociaux et a mené plusieurs audits de préparation (+ de 18 entreprises), certification et suivi (+ de 50), en France et à l'étranger. Son antériorité et l'expérience acquise dans ce domaine en font l'un des experts reconnus en Europe et à l'étranger.





Cap sur la qualité

10 ans au service de la région du Nord

eHECT innove pour les professionnels des Ressources Humaines

Lancement de la **"Certification SA8000"**






Décideurs RH, Cadres en Ressources Humaines :

L'heure est au changement !

Boostez votre carrière avec le Master en Management des Ressources Humaines
(Diplôme d'Etat Français)

* Certification Auditeur SA8000 incluse

Egalement à eHECT :
Master en Management, Logistique, Informatique

Info Ancien Palais Allal El Fassi Quartier pasadena - Tanger
(0)5 39 35 20 35 | (0)5 31 06 06 39
www.ehct.ac.ma | buillier@ehct.ac.ma